

La capacité d'investissement de la direction **est de 150 000 €** en 2019. Une capacité **de 300 000€ est disponible pour cette** année suite à des provisions.

Pour la partie CEE cela sera regardé dans un deuxième temps avec un fournisseur dans le cadre de la négociation des contrats qui arrivent à échéance en juillet 2020 .

Questions :

1/ A Partir de l'audit réglementaire pouvez remplir le tableau Excel avec un soin particulier sur la synthèse des préconisations qui doit reprendre l'ensemble des attentes de la direction

2/ Formaliser un plan d'action avec les objectifs et le cibles et l'affectation des actions (En fin du Questionnaire)

3/ Définition de la revue énergétiques :

4/ pouvez-vous donner des gisements d'économies énergétique en industrie

5/ IPé de l'air comprimé pour 7 bars de pression :

6/ les 7 étapes du management de l'énergie

-
-
-
-
-
-
-

•

PLAN D'Action
Objectifs et le cibles
Et affectation des actions